

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 mai 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriatî DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Pierre DJIANE représenté par Michèle EMERY - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Dominique DELOURS - Annie GRIGORIAN représentée par André GLINKA-HECQUET - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Frédéric COLLART - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean ROATTA représenté par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Christyane PAUL - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Josette VENTRE représentée par Albert GUIGUI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 003-632/17/CT

■ Approbation de la convention financière avec l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la SNCF relative au financement des travaux de la 2ème phase de modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence - MGA2

Avis du Conseil de Territoire

DPMOD 17/15413/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après .

La seconde phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Aix-en-Provence constitue un projet majeur au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Elle doit permettre d'améliorer la situation pour les habitants d'Aix-en-Provence et de Marseille, mais aussi pour tous ceux qui vivent dans les pôles urbains le long du tracé et, de façon encore plus générale, dans tous les bassins de vie alentour afin de permettre un doublement de la fréquentation à l'échéance du projet.

Ainsi, la Région PACA souhaite passer de 3 à 4 TER/h/s en heure de pointe à cet horizon tout en prévoyant les aménagements nécessaires en gare d'Aix-en-Provence qui permettraient la réouverture aux voyageurs de la ligne Aix-Rognac et l'amélioration de la desserte vers le nord d'Aix-en-Provence à destination de Meyrargues.

Les études relatives à la phase Projet et à la réalisation des Travaux ont été inscrites au CPER 2015-2020 et le Comité de Pilotage du 26 octobre 2015, composé des représentants de l'État, la Région, le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Communauté du Pays d'Aix, a validé les objectifs fonctionnels et les aménagements techniques pour atteindre le niveau de desserte souhaité de 4 TER/h/s entre Marseille et Aix-en-Provence.

Dans le cadre du Comité de Pilotage du 3 juin 2016, les modalités de financement des phases Projet et Réalisation ont été validées par l'ensemble des partenaires.

Les deux conventions permettant de couvrir le financement de la phase Projet/DCE et Travaux préparatoires à hauteur de 20,2 M€ courants ont été signées respectivement le 29 décembre 2015 et le 15 décembre 2016. Il convient désormais de contractualiser le financement couvrant la réalisation des travaux majeurs qui débiteront à compter de janvier 2018 sur la base des modalités validées en Comité de Pilotage du 3 juin 2016.

Description du programme fonctionnel du projet

Plus de cadence : un rythme plus régulier sera rendu par cette modernisation avec la mise en place d'un TER toutes les 15 minutes entre les principaux pôles de Marseille ; Saint Antoine, Simiane-Collongue, Gardanne et Aix-en-Provence.

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Plus de sécurité : via la suppression du dernier passage à niveau situé entre Marseille et Aix-en-Provence, Chemin de la Guiramide à Aix et via la suppression de la traversée à niveau des voies par les piétons en gare d'Aix, remplacée par une passerelle et un ascenseur sur le troisième quai.

Plus de maillage territorial et de desserte : avec la création de la halte de Plan-de-Campagne, le projet apporte une accessibilité pour le territoire en se situant sur une zone de rabattement intéressante par rapport à l'autoroute, tout en desservant un pôle commercial et d'activités majeures. Cet élément de programme fera l'objet d'une convention de financement distincte afin de respecter les lignes budgétaires définies au CPER 2015-2020. Ces travaux sont donc exclus de la présente convention de financement.

Plus de confort et de places assises via la possibilité pour la Région de mettre en place des trains de longues compositions ayant une plus grande capacité d'emport grâce à la mise en œuvre de quais de 220 mètres de long dans les principaux pôles (Simiane-Collongue et Saint Antoine).

Plus de fiabilité grâce à la modernisation des installations ferroviaires de la gare d'Aix-en-Provence qui seront télécommandées depuis Marseille et l'augmentation du doublement de voie banalisée.

La concrétisation de ces objectifs fonctionnels est conditionnée par la réalisation des aménagements ci-dessous faisant l'objet du programme technique définitif de l'opération :

- modernisation des installations ferroviaires de la gare d'Aix-en-Provence avec notamment l'élargissement du Pont de l'Avenue Schuman ;
- modernisation de la signalisation sur les lignes Aix-Rognac et Aix-Meyrargues ;
- suppression du PN 110 Chemin de la Guiramide via l'élargissement d'un ouvrage hydraulique et la création d'une voie de rabattement ;
- réalisation de la double voie Luynes-Gardanne jusqu'au PK 414 + 100 sur 3,5 km de longueur ;
- rallongement des quais latéraux de la gare de Simiane à 220 ml afin de permettre l'arrêt des trains rapides pour qu'ils se croisent ;
- rallongement du quai central de Saint Antoine à 220 ml avec neutralisation de la voie C.

Ces aménagements seront complétés par la réalisation de la halte de Plan-de-Campagne sous réserve de la mise en œuvre des projets d'aménagements et d'intermodalité : prolongement BHNS, élargissement chemin des Rigons, requalification de la RD 543, et de la contractualisation de financement ad-hoc.

Les programmes fonctionnel et technique retenus par les partenaires lors du Comité de Pilotage du 26 octobre 2015, représentent une enveloppe financière de 165 M€ aux conditions économiques de juillet 2015 (dont 6,6 M€ pour la création de la halte de Plan-de-Campagne restant à contractualiser sur les phases PRO et REA).

A titre indicatif, le montant actualisé des phases PRO et REA en euros courants est de 180 M€ (soit 173 M€ courants pour la réalisation des travaux liés à la mise en œuvre de 4 Ter/h/s et 7 M€ courants pour la réalisation de la halte ferroviaire de Plan-de-Campagne) calculés selon les hypothèses suivantes :

- obtention de la Déclaration d'Utilité Publique au 1^{er} trimestre 2017 ;
- notification de la présente convention au plus tard en juillet 2017 ;
- démarrage des travaux majeurs en janvier 2018, correspondant à la réalisation des travaux de terrassement et de génie civil à la fois en gare d'Aix-en-Provence ainsi que pour la réalisation de la double voie Luynes-Gardanne avec d'importantes tranchées rocheuses et un tunnel à élargir ;

- mise en service du projet en décembre 2021.

Plan de financement

Le montant des travaux objet de la présente convention est évalué à 152 800 000 euros courants dont un montant forfaitaire de 263 500 euros qui sera facturé au moment du solde au titre de la mise en application de la réglementation au titre du code de l'environnement.

Les parties s'engagent à participer à leur financement selon la clé de répartition établie (cf. annexe 1). La part de la Métropole sera de 17,1728 % du montant en euros courant hors taxe (152 800 000 euros HT) soit 26 240 000 euros HT.

Les travaux objet de cette convention ne pourront démarrer qu'après signature de celle-ci.

L'article 12 des Conditions Générales stipule explicitement que tout changement du contenu de la convention devra donner lieu à l'approbation d'un avenant par les signataires.

Une convention de financement a été signée le 15 décembre 2015 pour un montant de 3 173 733,33 euros HT (15,70 % d'un montant total de 18 675 000 euros HT) concernant les études de niveau PRO-DCE et les travaux préparatoires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération ;

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur ce projet de délibération.

Présents	102
Représentés	34
Voix Pour	108
Voix Contre	0
Abstentions	26
N'ont pas pris part au vote	2

Adoptée

N'ont pas pris part au vote :

Fabrice JULLIEN-FIORI – Guy TEISSIER

Se sont abstenus :

Mireille BALOCCO - Mireille BENEDETTI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORÉ - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Nathalie LAINÉ - Hélène MARCHETTI - Danielle MILON - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Marlène PREVOST - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Yann FARINA – Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN- Michèle EMERY – Albert GUIGUI – Patrick PAPPALARDO – Daniel HERMANN

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017